

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Juillet 1873.

Bulletin politique.

La politique semble sommeiller depuis quelques jours et pour quelques jours. Tout concourt à cet assoupissement, qui n'est pas une paix, à peine une trêve ou un entracte, encore moins une guérison de nos maux et de nos luttes. La chaleur, les fêtes qui se succèdent en l'honneur d'un souverain étranger, trois journées sans séances à Versailles, une lassitude visible du public et de l'Assemblée en même temps ; enfin, la connivence avec ces circonstances extérieures d'un ministère que nous approuvons dans son esprit général, mais chez lequel nous appréhendons une certaine tendance à esquiver les questions, et à masquer derrière son respect légitime pour la majorité de l'Assemblée souveraine, une absence déjà trop visible de programme politique : voilà les causes de l'état actuel.

Il est clair que nous marchons à grands pas vers les vacances parlementaires. C'est même ce qu'on voit de plus net, en ce moment. Tout le reste est encore dans les nuages. On se séparera sans avoir discuté la loi municipale. C'est une faute. Jusqu'au dernier jour, nous avons espéré pourtant que l'accord se ferait, sur le chapitre essentiel de la nomination des maires, entre la majorité de l'Assemblée et les conservateurs qui font partie du gouvernement.

Nous sommes trop bien disposés envers celui-ci, qu'assure-t-on, dans la mesure des forces d'un journal bien dévoué à l'ordre, nous avons pu contribuer à former, pour croire tout ce que l'on raconte des divisions qui se seraient produites dans le cabinet au sujet de la nomination des maires. Laissons ces commérages. C'est le très-petit côté de la question. Bornons-nous à regretter que sur un point si essentiel, une des bases principales de sa campagne de réorganisation, le gouvernement n'ait pu nettement proposer son symbole à l'adoption de l'Assemblée.

Dans un autre ordre d'idées, sur un chapitre non moins urgent, celui des impôts, le gouvernement non plus n'a pas su encore formuler son *credo*. Il tâtonne. Il consulte la chambre supérieure du commerce. On dirait qu'en matière financière, comme au sujet de l'élection des maires, il n'a d'autre idée que de se mettre derrière quelqu'un ; derrière l'Assemblée, quand il s'agit des maires ; derrière les chambres de commerce, quand il s'agit d'impôts.

Ajourner n'est pas gouverner, ne cessons-nous de répéter ; se réfugier dans l'opinion des autres n'est pas diriger. Nous ne méconnaissons ni les bonnes intentions de tout le cabinet, ni la capacité de plusieurs de ses membres ; nous proclamons seulement, en amis, non en ennemis, qu'il lui faut se décider à avoir une politique, et cela plus tôt que plus tard. Nous reconnaissons qu'il n'y a pas encore six semaines que les ministres actuels sont au pouvoir. Ils y sont arrivés à l'improviste et ils y ont été fort cahotés. Ceci est à leur décharge ; ceci est incontestable, et comme nous cherchons à les excuser et non à les accuser, nous le proclamons hautement.

Si les vacances leur sont nécessaires pour se reconnaître et travailler à loisir, pour s'asseoir dans le sérieux de leur fonction mi-

nistérielle, nous croyons qu'ils feraient mieux de le dire franchement, pour se présenter, à la rentrée, armés d'un programme complet. Aujourd'hui, ils joueraient, — avec des circonstances atténuantes que nous sommes loin de ne pas admettre, mais qui ne pourraient durer toujours, — un rôle au-dessous de nous, au-dessous d'eux, au-dessous de l'attente générale, s'ils érigeaient une abstention, que des circonstances exceptionnelles favorisent, en système de gouvernement.

(Paris-Journal.)

H. DE PÈNE.

Il paraît certain que de grands changements sont sur le point de s'accomplir en Allemagne, dans les conseils dirigeants de l'empereur Guillaume. M. de Bismark qui, jusqu'à présent, avait fait courber sous sa volonté de fer aussi bien les conseillers intimes que les assemblées représentatives, voit son autorité méconnue et attaquée directement par un pouvoir dont il ignorait l'existence, par la révolte des consciences religieuses.

Les lois confessionnelles qu'il a fait voter par le parlement fédéral et qu'il a commencé de mettre en vigueur, bien que dirigées contre les catholiques, ont soulevé par leur caractère vexatoire tout le haut clergé luthérien, qui se sent atteint par l'introduction dans l'économie légale de la Prusse de dispositions évidemment inspirées de l'athéisme absolu. L'empereur d'Allemagne, dont les tendances piétistes sont notoires, a été officiellement éclairé sur les risques que le système politique de M. de Bismark fait courir à la monarchie et au principe d'hérédité, aussi M. de Bismark est-il tombé dans une véritable disgrâce.

Ce qui confirme cette opinion fort répandue à Berlin, c'est que le chancelier, qui avait officiellement annoncé son désir d'accompagner Guillaume I^{er} à Vienne, s'est retiré dans ses terres, et l'on croit aujourd'hui qu'il n'en sortirait pas même pour aller visiter individuellement l'exposition autrichienne.

On désigne éventuellement en Allemagne le successeur de M. de Bismark, et le nom qu'on prononce est celui d'un homme d'Etat connu par son esprit conciliant et son attachement aux principes de religion et de morale conservatrice ; de plus, ennemi personnel du grand chancelier.

On se souviendra, après avoir pris connaissance de ces faits, absolument indéniables, que Pie IX, dans l'un des derniers consistoires qu'il présida naguère, a solennellement blâmé M. de Bismark et a prononcé, à ce propos, ces paroles prophétiques : « Le triomphe des violents n'est que passager. »

Mais ce qu'on refusera peut-être de croire, c'est que la chute de M. de Bismark inspire des regrets à quelques publicistes soi-disant français ; c'est pourtant la vérité la plus pure.

Le *Journal des Débats*, ayant à constater que M. de Bismark allait expier les persécutions dont il s'était rendu coupable à l'égard des catholiques, a déploré cette éventualité, comme il eût fait d'un malheur public. Il s'est souvenu de ses traditions, qui l'ont fait considérer sous l'Empire comme un organe subventionné par le gouvernement prussien ; mais il a oublié les conséquences de cette politique aveugle, les barbaries de la guerre de 1870, les éventualités des annexions. Et tout cela, grâce à la haine qu'il porte, non seulement au catholicisme, mais à toutes les forces du sentiment religieux.

L'ARMÉE NOUVELLE.

Paris vient d'assister à un spectacle d'une grandeur sans égale : quatre-vingt mille hommes réunis sur le champ de courses de Lonchamps ont défilé devant le Shah, avec un ensemble et une précision que les plus vieilles troupes pourraient envier.

Il faudrait un volume pour rendre compte dans tous ses détails des impressions qu'un pareil spectacle peut faire naître dans l'âme d'un Français, après les dures épreuves que nous venons de traverser. Obligé de raconter en quelques lignes ce qui nous a le plus frappé, procédons avec ordre, afin d'oublier le moins possible, et parlons d'abord de :

L'INFANTERIE.

Rangées en colonnes serrées par divisions sur trois lignes parallèles, nos troupes à pied ont commencé leurs mouvements aussitôt après l'entrée du Shah dans la tribune qui lui était réservée.

Le défilé s'est fait par bataillons en masse. Le bataillon de Saint-Cyr, auquel la tradition a conservé le nom de *premier bataillon de France*, ouvrait la marche, et, il faut reconnaître qu'il justifie son nom par la précision de ses manœuvres et l'aspect à la fois coquet et martial de ses jeunes soldats. Aussi le public l'a-t-il acclamé chaudement, lorsque ses plumets tricolores ont passé devant les tribunes.

Derrière lui, la gendarmerie mobile, puis le 4^{er} régiment de génie, les bataillons de la garde de Paris, les sapeurs-pompiers, et enfin les chasseurs et les régiments de ligne du 4^{er} corps ont reçu un accueil enthousiaste. Toutefois les applaudissements et les hurrahs paraissent s'adresser plus particulièrement aux petits chasseurs, dont le costume sévère et l'allure dégagée excitaient au plus haut point la sympathie du public.

Lorsque le corps du général Douai a commencé son défilé, tout le monde a remarqué la belle attitude de la division Faron et notamment du bataillon d'infanterie de marine, que le ministre de la guerre a tenu à conserver dans l'armée de Paris. On se rappelait en le voyant cet héroïque combat de Bazeilles où la division de la marine, qui ne comptait guère que 12,000 hommes, a laissé 8,000 des siens.

Quelle belle revanche pour cette arme, autrefois si peu connue et cependant si décriée, que les trépidations de joie et les hurrahs qui ont accueilli son passage !

Enfin, dans le corps de Clinchant, l'infanterie de ligne s'est surpassée, et le 65^e a recueilli des bravos qui ont dû rendre bien heureux les soldats du régiment et le colonel qui les commande.

En résumé, l'infanterie française présente toujours cet aspect alerte et gai qui lui donne un cachet si envié des autres nations. On sent néanmoins que les désastres de la dernière guerre ont donné des leçons dont nous avons profité : l'immobilité dans les rangs est plus grande, le silence est mieux observé, et l'on voit que les braves officiers épargnés par la mort sur les champs de bataille de Wissembourg, de Wörth, de Gravelotte, ont à cœur de corriger les petits défauts autrefois reprochés à nos fantassins.

La même remarque s'applique à :

L'ARTILLERIE.

Celle-ci a effectué son défilé en deux parties bien distinctes.

L'artillerie divisionnaire a accompagné les corps d'armée, marchant au pas entre la première et la deuxième brigade de la deuxième division de chaque corps.

L'artillerie de réserve a défilé au trot par batterie dans un ordre admirable ; aussi les acclamations ne lui ont pas fait défaut, et le bruit des applaudissements couvrait le roulement des canons sur le sol durci du champ de courses.

Ce sont surtout les batteries à cheval qui ont été remarquées ; on dirait que nos canonniers se font un jeu de surmonter les difficultés du métier, et les servants à cheval, alignés au cordeau, trottaient à l'aise entre la ligne des pièces et celle des caissons.

Après le défilé de l'artillerie est venu celui de

LA CAVALERIE.

Pour elle comme pour l'infanterie, c'est l'escadron des élèves de Saint-Cyr qui a ouvert la marche, et ils ont partagé avec la garde républicaine à cheval et la gendarmerie les honneurs de la revue.

On ne saurait croire avec quelle ardeur le public des tribunes a salué l'imposant défilé de nos braves gendarmes ; il était facile de voir qu'outre l'admiration qu'excitait l'ordre parfait et la régularité automatique de leurs manœuvres, il y avait encore un autre motif à ces acclamations. On se sentait pénétré de reconnaissance pour le dévouement et l'abnégation de ces esclaves du devoir, qui ont partagé avec nos magistrats et nos prêtres, l'honneur d'être proscrits par la Commune. On n'applaudissait pas seulement des soldats, on acclamait des martyrs.

La cavalerie légère et les dragons ont laissé le public plus froid, mais l'apparition des premières cuirasses a excité dans la foule une explosion d'enthousiasme indescriptible. Les charges terribles de Reischaffen, qui ont suspendu pendant un instant la poursuite des Allemands et sauvé les débris de notre armée, devenaient pour les imaginations les plus rebelles une vivante réalité. Les régiments de la division Bonnemains étaient là, eux qui ont affronté sans pâlir la mitraille prussienne, n'ont pu supporter sans une émotion réelle le tonnerre d'applaudissements qui a salué leur passage. Si la gloire n'est qu'une fumée, il faut convenir que c'est une fumée bien enivrante, car il en est plus d'un parmi ces braves cuirassiers qui se considère comme largement récompensé de ses fatigues et de ses dangers par ce seul moment de reconnaissance patriotique.

**

On a beaucoup remarqué le silence des troupes. Autrefois, les vivats de nos soldats éclataient au moment du défilé, et on ne manquait pas de dire qu'ils étaient commandés. Vive l'empereur ! Vive le roi ! Vive la République ! Autant de cris auxquels il fallait mentir à chaque changement de gouvernement. L'usage d'aujourd'hui vaut mieux. L'armée n'est qu'un instrument dans la main du pouvoir, et elle gagne en dignité en se contentant de se conformer aux règlements militaires. Le salut des étendards, celui de l'épée, sont suffisants, et il est à désirer que nos troupes renoncent entièrement à ces cris dont on niait toujours la sincérité.

Combien il est regrettable que la France tout entière n'ait pu assister à la revue de Lonchamps ! (Paris-Journal.)

Commencé à trois heures et demie, le défilé s'est prolongé jusqu'à sept heures du soir. On évalue à un peu plus de 80,000 hommes le chiffre des troupes qui ont été passées en revue.

De mémoire de curieux, jamais revue n'a attiré une pareille foule. L'empressement que met le public parisien à se porter à toutes les cérémonies organisées en l'honneur de S. M. le Shah de Perse devrait décidément faire réfléchir ceux qui prétendent que nous sommes républicains.

Le maréchal Mac-Mahon est arrivé à la porte de Madrid presque en même temps que le Shah. Il était entouré de son état-major.

Après le défilé, le maréchal de Mac-Mahon, accompagné du général du Barrail, ministre de la guerre, est venu se placer en face de la tribune centrale, et a salué le Shah de Perse avant de se retirer.

A ce moment, le brave maréchal a été l'objet d'une ovation indescriptible. Les cris de : *Vive le maréchal ! Vive Mac-Mahon !* se sont fait entendre pendant quatre à cinq minutes. Tout le public des tribunes était debout. Les deux cent mille personnes qui se trouvaient aux abords de la piste l'avaient envahie. La foule se pressait autour de l'état-major du maréchal en le poursuivant de ses acclamations, auxquelles il essayait de se dérober avec sa modestie habituelle.

L'ordre le plus complet a régné de tous côtés. Aucun incident fâcheux n'est à signaler.

Chronique générale.

On lit dans le *Journal de Paris* :

On a pu lire dans les journaux républicains de ces derniers jours des critiques très-acerbées contre une circulaire du ministre de l'intérieur, relative au tirage au sort et aux scènes de désordre qui l'accompagnent trop souvent. Le *Siècle* en a poussé des cris d'ouïe. « M. Beulé n'est qu'un barbare, M. Beulé n'est qu'un despote. » Nous passons d'autres aménités, non pas les plus douces. Le piquant de l'affaire, c'est que le *Siècle* et ses confrères ignorent que la circulaire en question n'est pas de M. Beulé.

Elle porte la date du 23 mai et la signature de M. Casimir Périer. M. Beulé s'est borné à la contresigner, comme M. Hénon avait contresigné l'arrêté de M. Vaisse, dont on a parlé dernièrement. Elle n'est donc pas l'œuvre du ministère de Broglie. Elle est l'œuvre du gouvernement républicain de M. Thiers. Nous voyez bien que c'est l'habit qui fait le moine. Telle circulaire excellente, incomparable, quand elle est revêtue d'une griffe républicaine, n'est qu'un arrêté barbare quand elle porte le nom d'un monarchiste. Ah ! quels politiciens de bonne foi que les plaisantins du *Siècle* !

Le conflit élevé entre la municipalité lyonnaise et le préfet du Rhône est arrivé à ce point extrême, qu'il nécessite une prompt solution.

M. Ducros est arrivé avant-hier à Paris et a dû repartir hier. On croit qu'il rapportera un décret de dissolution du conseil municipal et son remplacement par une commission provisoire. La mesure est radicale, mais elle est justifiée par les agissements des tyrannaux de la rue Grôlée.

Une dépêche datée de Lyon, 40 juillet, porte ce qui suit :

« La commission départementale a demandé ce matin la convocation du conseil général en session extraordinaire pour discuter la question des cartes temporaires imposées par le préfet aux conseillers généraux et municipaux. Cette convocation a été faite par le secrétaire général pour lundi prochain. »

Le fort de la Motte, à Belfort, s'est écroulé dans la nuit de mardi, après enlèvement par les Prussiens des états qu'ils y avaient placés. C'est le *Moniteur* qui en a reçu la nouvelle par une dépêche, et son correspondant

lui promet, par lettre, des détails plus complets.

Le *National* a publié la note suivante dont nous louons, dit *l'Univers*, la sincérité et aimons la simplicité :

« Nous reproduisons plus loin une lettre écrite par M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Escarguel, député, qui avait transmis à M. Thiers plusieurs adresses signées par des habitants des Basses-Pyrénées. Nous dirons, « à ce propos », que le chiffre des signatures apposées « au bas des adresses sympathiques reçues jusqu'ici » par l'ex-président de la République dépasse « actuellement soixante-deux mille. »

Ainsi, en six semaines, avec le concours de toute la presse révolutionnaire, les amis de M. Thiers n'ont pu recueillir que 62,000 signatures.

Nous n'avions pas besoin de cette preuve pour savoir que M. Thiers n'avait pas le moindre crédit sur l'opinion.

On lit dans *l'Indépendance belge* :

« Dans le département de Meurthe-et-Moselle on a lancé de petits ballons, portant en lettres blanches ces mots inscrits : « Mort à Mac-Mahon ! Vive la Commune ! Vive Barodet ! »

M. le duc de Chartres, qui vient d'être nommé chef d'escadrons au 5^e régiment de chasseurs à cheval, a été solennellement reconnu, au Champ-de-Mars, par ce régiment.

Cette cérémonie avait attiré un assez grand nombre de curieux.

L'Impératrice et le Prince Impérial quitteront demain la résidence d'Arenenberg pour retourner en Angleterre, où le Prince reprendra ses études sous la direction de M. Filon, son précepteur.

Nos artistes viennent d'obtenir un grand succès à Vienne. Le jury international des Beaux-Arts a terminé ses travaux. La France a obtenu 247 médailles, dont 136 pour la peinture, 34 pour la sculpture, 26 pour l'architecture et 49 pour la gravure. C'est le pays le mieux partagé.

Deux enterrements civils relevés par le *Figaro* :

Le Chambon (Loire), 5 juillet. L'enterrement civil d'un enfant de quinze mois a eu lieu samedi au Chambon.

Au cimetière, il a été question de prononcer l'oraison funèbre du jeune défunt, mais l'autorité s'y étant opposée, le discours n'a pas été prononcé.

Deux jours auparavant, le père de cet enfant avait également procédé à l'enterrement civil d'un libre-penseur de vingt-deux jours qui était en nourrice chez lui.

Nouvelles extérieures.

AUTRICHE.

On sait que l'impératrice Augusta est allée récemment à Vienne, au lieu et place de l'empereur Guillaume, assez gravement indisposé.

Voici le texte du toast que l'empereur d'Autriche a porté en son honneur au dîner-gala au château impérial de Vienne :

« La visite de mon cher ami, S. M. l'empereur Guillaume, m'étant provisoirement refusée, à mon regret le plus profond, je bois à la santé de S. M. l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse, avec l'expression de la gratitude la plus cordiale pour la visite mémorable de S. M. l'impératrice Augusta. Vivent Leurs deux Majestés ! »

L'impératrice Augusta a répondu :

« Votre Majesté sait combien l'empereur regrette de ne pouvoir être présent ici ; mais Votre Majesté sait aussi que ma mission honorable d'excuser son absence présente, est consacrée en même temps à cette amitié qui trouve son expression cordiale dans des vœux sincères pour la santé de Vos deux

Majestés Impériales et pour la prospérité de vos pays et de vos peuples. »

François-Joseph appelant Guillaume « son cher ami ! » On voit ce que les libéraux ont fait du peu de fierté qui restait au descendant des Habsbourg !

ROME.

Les Italiens n'en finissent pas avec leur crise ministérielle. C'est toujours M. Minghetti qui est chargé de composer le ministère. M. Minghetti, sujet pontifical, ancien ministre du Pape, devenant ministre de Victor-Emmanuel à Rome, a ce tort d'être deux fois parjure. Dans sa carrière politique, il a commis de grosses bévues et s'est montré généralement incapable. Ses tendances sont très-prussiennes et hâteront la ruine de l'Italie. S'il réussit d'ailleurs à composer un cabinet dans lequel trois ministres du ministère Lanza conserveraient leurs portefeuilles, ce cabinet n'aura qu'une existence éphémère et très-difficile.

Aujourd'hui ont lieu des élections municipales, auxquelles les Romains ont résolu de ne point prendre part.

Tribunaux.

Le tribunal correctionnel de Bourges vient de rendre un jugement par lequel il a condamné sévèrement deux voyageurs qui, dans un wagon, avaient insulté grossièrement un prêtre.

Il y a quelques semaines, un soir, se trouvaient, dans un compartiment de troisième classe du train de Bourges à Nevers, M. le curé de Savigny, un artilleur nommé Verollet, un commis-voyageur nommé Goyard, une jeune fille et quelques autres voyageurs.

Aussitôt le train parti, le prêtre se mit à lire son bréviaire dans un coin. Mais l'artilleur et le commis-voyageur commencèrent à débiter toutes sortes de choses sur la religion et sur le clergé. Ils espéraient faire sortir le curé de ses gonds et s'amuser de lui. Le curé ne répondit pas.

Ils se mirent alors à renchérir sur leurs grossièretés, en disant que tous les prêtres étaient des « vipères, » des « vermines, » des « débauchés, » etc. L'ecclésiastique ne bougeait toujours pas. Les deux insulteurs entamèrent alors le chapitre des plaisanteries obscènes, et en dirent de si fortes que l'un des voyageurs les pria de se taire, à cause de la jeune fille qui était là.

Arrivé à Savigny, le curé descendit. Il ne formula aucune plainte, et se contenta de dire : « Jamais personne n'a été insulté comme je viens de l'être. » — « Tiens, dit le commis-voyageur qui entendait sa victime parler pour la première fois, voilà le curé qui jette sa bave ! »

Il y avait dans le train M. Jeannet, commissaire spécial du camp d'Avor, qui avait entendu une partie de la scène. Il ne disait rien ; mais quand on arriva au camp, il envoya chercher la garde et fit arrêter les deux hommes, qui se montrèrent alors aussi humbles que possible. Ils demandèrent pardon avec des larmes, et supplièrent qu'on les laissât s'en aller. M. Jeannet fut inflexible.

A l'audience, ils se montrèrent tout aussi repentants. Le tribunal les a condamnés chacun à trois mois de prison et 500 francs d'amende.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mercredi dernier, un jeune homme de 45 ans, fils unique de M. D..., greffier à Montreuil-Bellay, s'est noyé dans le Thouet, près de la chaussée de la Salle.

Le jeune D... se baignait, depuis quelques instants déjà, en un endroit assez profond, lorsqu'il disparut tout-à-coup aux yeux d'un camarade qui l'accompagnait, et ne sachant lui-même qu'imparfaitement nager. Aux cris de ce dernier arrivèrent plusieurs personnes qui parvinrent à retirer le pauvre enfant de sous l'eau.

Des soins pressés lui furent immédiatement donnés par M. le docteur Mengus, présent des premiers sur les lieux, mais ils furent impuissants à le rappeler à la vie.

Le jeune D... avait été trahi par ses forces, ou plutôt il avait succombé aux suites

d'une congestion qu'aurait provoqué un léger repas, pris, dit-on, peu d'instant avant le bain.

Le malheureux père, prévenu du danger où était tombé son fils, accourut en hâte pour lui porter secours : il ne trouva plus que son corps inanimé, qu'il ramena à son domicile, accompagné des nombreux témoins de cette scène douloureuse.

Le même jour, au village de Bourneau, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, un jeune enfant de 47 mois, Jules Bibard, a échappé à sa mère, occupée aux travaux du ménage, est s'est approché d'une mare dans laquelle il est tombé.

Lorsqu'on s'en est aperçu, il avait cessé de vivre.

Cette mare a 80 centimètres d'eau et n'est éloignée que de 45 mètres de l'habitation.

Hier a comparu devant le tribunal de police correctionnelle le sieur Gasnier, notre vendeur de journaux. Un des jours de la semaine dernière, il avait annoncé son journal autrement que par son titre, ainsi que le veut la loi. Dénoncé pour ce fait au commissaire de police par M. Roland, notre très-libéral confrère, le sieur Gasnier a été condamné à 16 fr. d'amende.

Pour ne pas être trop désagréable à M. Roland, nous nous abstenons de rendre compte des débats.

Dans la liste des jurés pour les prochaines assises de Maine-et-Loire, nous avons omis le nom de M. Urbain Priou-Cailleau, propriétaire à Grézillé, canton de Gennes, qui appartient à notre arrondissement.

La commission spéciale du chemin de fer de Poitiers au Mans par Saumur, Baugé et La Flèche, s'est réunie le 7 de ce mois pour étudier et résoudre la question du tracé entre La Flèche et le Mans.

On nous assure que le tracé par La Suze a été adopté à une assez grande majorité.

Le tracé qu'on opposait à celui-là se raccordait à Arnage (ligne d'Orléans), en traversant le canton de Pontvallain. Il a été également défendu avec beaucoup d'énergie.

Le raccordement se fera donc sur la ligne de l'Ouest, à La Suze, centre industriel et commercial très-important.

Cette ville obtiendra ainsi sans coup férir l'arrêt des trains express, qu'elle avait vainement réclamé plus d'une fois jusqu'ici.

(Avenir, du Mans.)

Sur cette même question, le *Journal de Mamers* s'exprime ainsi :

« La commission d'enquête, chargée d'émettre un avis sur les lignes de chemins de fer concédées par le gouvernement à la Compagnie d'Orléans : de Saumur au Mans, de Vendôme à La Flèche et à Angers, de La Flèche à Sablé et des ponts de Braye à Saint-Calais, s'est réunie lundi au Mans, sous la présidence de M. le marquis de Talhouët.

» M. Caillaux, député, a été nommé secrétaire.

» Aucune réclamation n'avait été élevée au sujet des lignes concédées, sauf en ce qui concerne la ligne de Saumur au Mans, pour laquelle trois tracés se trouvaient en présence : l'un partant de Luché et aboutissant à Ecommoy, soutenu par l'honorable conseiller général représentant le canton de Pontvallain ; l'autre de La Flèche à Arnage, près du Mans, sur la ligne de Tours ; enfin le troisième de La Flèche à La Suze, par Malicorne.

» C'est à la majorité de 8 voix contre 4 que ce dernier tracé a été adopté, conformément d'ailleurs aux intentions clairement manifestées à plusieurs reprises par le Conseil général. »

Le premier examen des candidats à l'École des Arts-et-Métiers d'Angers aura lieu, dans l'une des salles de la préfecture, le lundi 4 août prochain, à 8 heures du matin.

Jeudi a eu lieu, sur le cours Saint-André, à Nantes, la dégradation, devant les divers corps rassemblés, d'un jeune homme de 23 ans, cuirassier au 41^e régiment, en garnison à Angers. Il a été condamné, pour vol, à 10 ans de réclusion.

CONCOURS

Du Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur.

Les propriétaires, cultivateurs ou fermiers du canton sud de l'arrondissement de Saumur et du canton de Montreuil-Bellay seulement, sont prévenus qu'à l'occasion du Concours agricole de 1873, les primes ci-après seront décernées ;

SAVOIR :

Aux exploitations agricoles de ces deux cantons, réunissant la plus forte proportion du meilleur bétail, en rapport avec la contenance de l'exploitation :

Une première prime de 100 francs et une médaille de vermeil ;

Une seconde prime de 50 francs et une médaille d'argent.

Aux cultures de vignes faites à la charrue :

Une première prime de 50 francs et une médaille de vermeil ;

Une seconde prime de 40 francs et une médaille d'argent ;

Une troisième prime de 35 francs ;

Une quatrième prime de 25 francs.

Les concurrents devront faire connaître, par écrit, à la Mairie du Coudray, d'ici au 1^{er} août prochain, leurs nom, prénoms et demeure, à l'adresse de M. DU BAUT, président, ou de M. DELAGE, secrétaire du Comice agricole.

Ceux des concurrents qui ont déjà obtenu des primes pour les causes ci-dessus énoncées ne pourront concourir que pour des primes supérieures.

Le Président du Comice,
DU BAUT.

Variétés.

LES PROPOS D'UN OBSERVATEUR.

« Bien que le gouvernement des hommes soit de toutes les sciences la plus à ras de terre et la moins nuageuse, je ne veux pas dire par là qu'il ne s'y rencontre pas, comme ailleurs, des histoires dont les plus invraisemblables sont souvent les plus vraies. » (Frédéric II à Algavotti, lettre IX.)

J'avais besoin de citer tout au long cette phrase du grand Frédéric avant de risquer le récit qu'on va lire. J'affirme que je le tiens de personnes graves et en position d'être bien informées. Maintenant, y croira qui voudra ; ce n'est plus mon affaire.

* *

Il y a quelque temps de cela ! c'était bien avant le dernier voyage du vice-roi à Constantinople.

Sa Hautesse le sultan Abdul-Aziz Khan, 32^e souverain de la famille d'Osman et 29^e depuis la prise de Constantinople, se réveilla d'humeur taquine.

Aussi, à son audience du matin, apercevant je ne sais plus quel Nadar marseillais, qui, depuis quelque temps déjà, sollicitait la faveur d'être déclaré « photographe de S. M. l'empereur des Ottomans, » l'interpella-t-il en ces termes :

— Encore toi, avec tes images ! Je t'ai déjà dit que je ne voulais ici que des ingénieurs, des architectes, des mécaniciens, des médecins, des banquiers, des banquiers surtout. Quant aux arts futiles, comme la photographie, je les laisse à mon feudataire le khédivé d'Égypte. Tu t'es trompé de porte, rouni ; va-t-en au Caire !

— Je m'en irai certainement au Caire, si tel est votre bon plaisir, ô sublime empereur, fit le Marseillais ; mais ce ne sera pas avant d'en avoir appelé du sultan induit en erreur au sultan mieux informé. La photographie, un art futile ! La photographie qui est, tout au contraire, l'art utile et pratique entre tous, j'ajouterai même le seul art véritablement indispensable pour le gouvernement et la police des États.

— En vérité ?

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire, ô magnanime Commandeur des croyants. Le prince de Bismark lui doit tous ses succès, et l'empereur Napoléon tous ses revers.

— Ah ! par exemple ! je voudrais bien savoir...

— C'est bien simple. L'empereur Napo-

légion — tout le monde sait cela en Europe — avait l'habitude de se faire photographier chaque matin, après sa barbe, tantôt seul, tantôt en compagnie de l'impératrice ou du prince impérial. C'était réglé comme l'heure de son déjeuner. M. de Bismark, qui est fin comme l'ambre et qui n'ignore rien de ce qu'il lui importe de connaître, M. de Bismark n'ignorait pas ce détail. Il trouva moyen de se procurer la photographie quotidienne de Napoléon, et je vous prie de croire, ô incomparable Majesté, qu'il l'examinait à loisir, cherchant à lire, comme on dit vulgairement, dans le blanc de ses yeux. Tant et si bien que, de cette façon, et sans en avoir l'air, il arriva à connaître jour par jour la pensée de l'empereur, ses préoccupations, ses fatigues physiques et morales, ses hauts et ses bas, quoi ! tandis que l'empereur, lui, le pauvre cher homme, ne savait rien de rien concernant M. de Bismark, vu qu'il n'avait jamais eu l'idée de jeter les yeux, une fois dans sa vie, sur les photographies du chancelier prussien. Il n'est pas difficile, ô incommensurable Hautesse, de comprendre, cela étant, que la lutte entre ces deux hommes était inégale. L'un savait se servir de la photographie et l'autre ne le savait pas.

Le bagout du chevalier de l'objectif avait déridé Abdul-Aziz, qui lui dit en souriant :

— Mais il me semble, rouni, que tu parles contre tes intérêts. Ce que tu dis là n'est guère de nature à m'encourager à te faire faire mon portrait.

C'était précisément là où le malin Marseillais attendait le sultan.

— Sire, dit-il, la main sur le cœur et le corps plié en deux, que pèsent mes intérêts auprès de ceux de Votre redoutable Majesté ? Dût mon amour-propre d'artiste en souffrir horriblement, dussé-je être privé de l'honneur que j'ambitionne le plus au monde, celui de faire poser devant moi l'auguste Padischah, je vous ferai cet aveu : en bonne politique, j'estime que les souverains ne devraient jamais se faire photographier, mais, par contre, faire photographier leurs sujets, et surtout leurs fonctionnaires, le plus souvent possible. Un souverain qui donne sa photographie à ses ministres, petits et grands, et qui n'a pas la leur, allons donc ! C'est comme si, à Paris, le préfet de police, au lieu de prendre la carte photographique de toutes les personnes suspectes de France et de Navarre, y compris l'Algérie, leur offrait gracieusement la sienne !

Abdul-Aziz, cette fois, partit d'un grand éclat de rire.

— Tu es un garçon d'esprit, dit-il au Marseillais. Je te nomme mon photographe. Viens demain, de grand matin, je te donnerai de la besogne.

* *

De la besogne ! Le photographe de S. M. ottomane en a eu ; et, du train dont vont les choses, il ne paraît pas devoir chômer de sitôt.

A cette heure, les deux vastes salons qui précèdent les appartements intimes du sultan, ressemblent en très-grand aux vestibules illustrés d'Alophé ou de Disdéri. Tous les principaux fonctionnaires de l'empire sont là, depuis le grand-vizir jusqu'au kiaja de la sultane Validé ; depuis le gouverneur d'eyalet jusqu'à l'itscho-glan ou chef des pages. Chacun d'eux a sa case au-dessus de laquelle on lit, non pas son nom, mais sa fonction. Au lieu de nom, la photographie.

Le sultan passe des heures et des heures dans ces deux salons, qui sont devenus son unique cabinet de travail. On peut dire de ce potentat qu'il vit en tête à tête avec les membres de son administration, et ce n'est pas à lui que l'on reprochera jamais de n'avoir point suffisamment l'œil sur eux.

Aussi, l'agence Havas ne laisse-t-elle guère écouler de semaine sans nous annoncer une nouvelle révolution ministérielle, militaire ou judiciaire à Constantinople. C'est une allée et venue perpétuelle de hauts fonctionnaires, papillonnant, tourbillonnant, étourdissant.

Voici, généralement, comment les choses se passent.

Une dénonciation, un propos, une maladresse, un indice quelconque ont tout à coup fait croire au padischah qu'il y a quelque chose de louche dans la conduite de son *Akhiami adlii réissé*, par exemple.

Vite, il court se mettre bien en face de la photographie de l'Odilon Barrot ottoman et l'examine avec une attention dédaigneuse.

— Ah ça ! se dit-il au bout de quelques minutes d'un sérieux examen, où donc avais-je l'esprit en choisissant un homme pour une telle fonction ? Il a le front étroit, ce gaillard-là, pas la moindre fixité dans le regard, et des lèvres, oh ! mais des lèvres qui peuent la paillardise. Ah ! je t'y prends, saccipant, allons ! détale, et plus vite que cela.

Tout en parlant ainsi, le Commandeur des croyants a détaché avec colère la photographie de son ministre disgracié. Mais où la mettre ? En Turquie, on ne révoque pas les fonctionnaires, on les déplace.

— Où vais-je le fourrer, abominable coquin ? Attends, attends !

Et avisant de l'œil la case de l'eyalet de Habech :

— Par Mahomet ! On dit que le choléra est à Djidda. Vas-y, tu remplaceras cet excellent Izzet pacha que j'aime beaucoup et à qui je serais désolé qu'il arrivât malheur. Izzet te remplacera ici.

Et, séance tenance, l'échange est fait. Le président du conseil d'État et de justice va échouer dans un gouvernement infime, sur les confins de l'Arabie et de l'Éthiopie. Ces extrémités de fortune ne choquent pas en Turquie. On a vu des allesses, des grands-vizirs, tombés du pouvoir, être envoyés à Bagdad. C'est un peu comme si, le 25 mai au soir, M. Thiers avait été nommé sous-préfet de Die ou de Quimper-Corentin.

Il est rare, paraît-il, quand Abdul-Aziz s'est décidé à un déménagement de photographies, qu'il n'en fasse qu'un dans sa journée. Il en fait deux, il en fait quatre, il en fait huit et neuf. Et c'est tout une crise ministérielle.

Ce n'est pas d'ailleurs le mécontentement qui inspire toujours ces changements à l'excentrique padischah. Abdul-Aziz a le cœur généreux et foncièrement bon. Apprend-il que Van, en Assyrie, — je prends un nom au hasard, — apprend-il que Van a été exploitée, rançonnée, ruinée, plus que de raison, par un gouverneur impitoyable :

— Ah ! la pauvre ville, se dit-il aussitôt, je lui dois, comme compensation, de lui envoyer un moins méchant gouverneur.

Et le voilà qui parcourt en tout sens son musée de photographies, cherchant une bonne figure qui lui inspire pleine confiance. Cette bonne figure se trouve être celle d'un membre du grand conseil, d'un président de cour suprême ! Tant pis pour le président de cour suprême, il ira exercer sa belle âme au fond d'une bourgade perdue.

Et puis il y a le chapitre des retours subits et des contradictions humaines. Le soleil est capricieux, même en Orient ; il éclaire tantôt bien, tantôt mal, la même figure. Et l'humeur du maître est un peu comme le soleil ; tel visage qui lui avait déplu dimanche, lui apparaît lundi sous un jour des plus favorables. Que faire ? Abdul-Aziz est, avant tout, un prince juste, qui aime à reconnaître ses erreurs d'optique ; il avait exilé, il rappelle, et *vice versa* ; si bien que l'on peut dire, sans exagération aucune, que dans ses États, il y a toujours une douzaine, pour le moins, de hauts dignitaires qui se croisent sur les grandes routes de sa faveur ou de sa disgrâce.

* *

Ceux-là, du moins, savent à quoi s'en tenir. Ils sont fixés sur leur sort pour une huitaine de jours, à peu près. Il n'en est pas de même des fonctionnaires demeurés à Constantinople. Ces derniers vivent dans une anxiété chronique. On les voit, chaque matin, assiéger la Sublime-Porte, et se glisser un à un, timidement, dans le musée des photographies, devenu, par la force des choses, le *Journal officiel de l'Empire ottoman*.

Arrivés là, chacun d'eux va à la place qu'il occupait la veille.

S'y retrouvent-ils encore ? Ils poussent un ouf ! de satisfaction et rentrent chez eux, pleins de sécurité jusqu'au lendemain.

Ne s'y retrouvent-ils plus ?

— Allah ! Allah ! notre place d'hier est prise. Où est la nôtre aujourd'hui ? Qui nous dira où est la nôtre ?

Et on les voit, comme des écureuils en cage, tourner sur eux-mêmes, parcourir fiévreusement les cases de la Turquie d'Europe, de la Turquie d'Asie et de la Turquie d'Afrique, cherchant où il a plu au miséricordieux padischah de disperser ses fidèles serviteurs.

* *

Si mulsuman que l'on soit, le dogme de la fatalité résignée n'est pas toujours assez

puissant pour faire accepter sans murmurer un pareil régime.

On a donc murmuré. On est allé plus loin ; on est allé jusqu'à se demander tout bas, bien bas, il est vrai, s'il ne serait pas opportun de donner à Sa Hautesse, sinon un conseil de tutelle — le mot est choquant — du moins un conseil de gouvernement.

On a essayé d'en glisser quelques mots au khédivé d'Égypte, lors de son dernier passage à Constantinople. Le khédivé court encore ; il en a hâte de huit jours sa cure de Vichy.

— Mon impérial suzerain et cousin, a-t-il dit, se porte à merveille, et la Turquie aussi !

Et, ce qu'il y a de plus impertinent pour la raison humaine, c'est que c'est parfaitement vrai.

JEAN LACAÏE.

Dernières Nouvelles.

La Chambre a repris ses travaux. La première séance présente peu d'intérêt : il s'agit de l'établissement du jury aux colonies.

Mais les conversations sont très-animées dans les couloirs ; on parle beaucoup de l'ovation dont a été l'objet le maréchal Mac-Mahon. La gauche seule la conteste et cherche à l'amoindrir. Les amis de M. Thiers sont allés le consoler dans la soirée de n'avoir pas présidé à cette solennité militaire.

On dit que M. Beulé désire que la loi municipale soit discutée avant les vacances.

On a distribué hier une proposition de loi du marquis de Franclieu sur la composition et la nomination des conseils municipaux :

La commune étant une agglomération de familles ayant des intérêts communs : l'ordre, les écoles, le culte, et des intérêts particuliers résultant des diverses ressources, M. de Franclieu demande, dans un projet de loi de 12 articles, que le conseil municipal soit composé de conseillers répondant en nombre égale aux intérêts divers des électeurs, et que la main-d'œuvre, le commerce, l'industrie, les propriétaires et la science y soient représentés proportionnellement à la population.

Chaque représentation comptera :

3 membres pour les communes de 300 âmes, 4 pour celles de 300 à 3,000 ; 5 pour celles de 3,000 à 20,000 ; 6 pour celles de 20,000 à 40,000 ; 7 pour celles de 40,000 à 60,000 ; 8 pour celles de 60,000 et au-dessus.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 30 juin 1873.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Pierre Delisle, 40 jours, rue de Fenet.

Le 2. — Perrine Fontaine, sans profession, 79 ans, rue du Petit-Pré. — Marie Malescot, cuisinière, 29 ans, épouse Jules-Adolphe Charbonnier, rue de la Chouetterie.

Le 5. — Marie Gaudais, propriétaire, 79 ans, veuve Mathieu-Chérubin Dézé, levée d'Enceinte.

Le 6. — Eléonore-Agathe-Jacqueline Guilleux, rentière, 84 ans, veuve René Rabouin, rue de la Chouetterie.

Le 9. — Rose-Emilie Brion, lingère, 24 ans, rue Pharouelle.

Le 12. — Calixte Hérisson, maçon, 60 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Basile Tison, agent d'affaires, 79 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Alexandre Peltier, ancien facteur des postes, 55 ans, à l'Hospice.

Le 17. — François Mariet, propriétaire, 72 ans, rue de Nantilly. — Françoise Simon, jardinière, 45 ans, épouse Antoine Gouby, rue Beaurepaire.

Le 18. — François André, journalier, 30 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Louise Perrault, journalière, 79 ans, veuve Julien Pannier, à l'Hospice.

Le 20. — Victor Outreman, 42 ans, montée du Fort. — Adélaïde Leger, sans profession, 78 ans, veuve Pierre Thibault, rue de la Maréchalerie.

Le 21. — Perrine-Lambert, journalière, 58 ans, épouse Joseph Guibert, rue Saint-Nicolas. — Jean-Baptiste-Marie-François-Gabriel de Rose de Tricornot, 20 jours, rue Royale. — Gustave Bonneau, rentière, 69 ans, rue de la Petite-Bilange.

Le 22. — Arsène Vallée, 2 mois, montée du Fort.
 Le 23. — René-Victor Bottereau, 4 mois, rue du Petit-Mail.
 Le 25. — Catherine Cornilleau, sans profession, 78 ans, veuve Jacques-Jean Beunier, rue de la Chouetterie.
 Le 26. — Prosper-Philippe Pelouin, cordonnier, 52 ans, Grand'Rue. — Pierre Delanoue, scieur de long, 45 ans, rue de la Visitation.
 Le 29. — Madeleine Bouquié, 74 ans, épouse Joseph Miquelli, à l'Hospice.
 Le 30. — Céline Richard, lingère, 28 ans, Porte-du-Bourg.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
 Le Dictionnaire de la langue

française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
 L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
 Le 22^e fascicule, COU à CRI est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.
 — Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescience* Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,

étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.
 Monsieur, — La *Revalescience* Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je disais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la *Revalescience*, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.
 F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.
 Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par

l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la *Revalescience* Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescience* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescience* chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C^o, 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56	15	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	773	75	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	295	»	3 75	»
4 1/2 % jouiss. mars.	81	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	640	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	455	»	»	5
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	402	50	»	Crédit Mobilier	425	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	910	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»
Emprunt 1872	91	60	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	»	»	OBLIGATIONS.				
— libéré	90	82	»	Est, jouissance nov.	512	50	»	Orléans	275	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	50	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	860	»	»	Paris-Lyon-Méditerran.	270	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	417	50	»	Midi, jouissance juillet.	581	25	»	Est	270	»	»	»
— 1865, 4 %	445	»	»	Nord, jouissance juillet.	995	»	»	Nord	278	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	292	»	»	Orléans, jouissance octobre.	822	50	»	Ouest	272	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	246	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	522	50	»	Midi	273	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4280	»	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	»	Deux-Charentes	255	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	696	»	»	Vendée	230	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	460	»	»	Société Immobilière, j. janv.	16	75	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»									

GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
 9 — 02 — — omnibus.
 1 — 33 — — soir, —
 4 — 13 — — express.
 7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 20 — — omnibus.
 9 — 50 — — express.
 12 — 38 — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — —
 10 — 30 — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de Saumur, le trois juillet mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié, Il appert :
 Qu'il a été nommé un conseil judiciaire au sieur Florent Chevalier, propriétaire, demeurant ci-devant à Varrains, et maintenant à Saumur, sans l'assistance duquel il ne pourra faire aucun des actes indiqués dans les articles 499 et 513 du Code civil, et que M. Florent Chauvet-Besnier, propriétaire, demeurant à Varrains, a été nommé ce conseil judiciaire.
 Dressé à Saumur, le onze juillet mil huit cent soixante-treize.
 (298) CHEDEAU.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du onze juillet mil huit cent soixante-treize, enregistré ;
 Et à la requête de M^{me} Zoé Pillard, épouse séparée de biens, par contrat de mariage, de M. Alexandre comte des Mazis, propriétaire, avec lequel elle demeure, au château du Breuil, commune de Saint-Paterne (Indre-et-Loire), et de lui dûment assistée et autorisée, et de celui-ci pour l'autorisation ;
 Et émanant domicile en l'étude de M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, constitué pour eux ;
 Notification a été faite à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;
 De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le vingt-sept mai mil huit cent soixante-treize, enregistré, contenant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée : 1^o d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Laumonier, notaire à Saumur, le deux mars mil huit cent soixante-treize, à la requête de MM. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, Jules Mulot, négociant, et Ludovic Proust, propriétaire, demeurant à Saumur, agissant en qualité de syndics définitifs de la faillite de MM. Fortuné-Gustave de Fos, Jacques-Ernest de Fos et Léon de Fos, banquiers associés à Saumur, sous la raison sociale veuve de Fos-Letheulle et fils, et d'une déclaration de command, reçue par le même notaire, le cinq mars mil huit cent soixante-treize, enregistrée ; desquels actes il résulte que la propriété de Milly, située commune de Gennes, comprenant un château avec spacieux salons, salle à manger, salle

de billard, cuisine et office, nombreuses chambres à coucher, chapelle et tous ses ornements, grands communs, vaste écurie pouvant contenir cent chevaux, cours et jardins avec serre, et dix-sept caisses d'orangers et citronniers, un beau parc planté de chênes et entouré de murs en bon état, dans lequel est un étang ; le tout formant un ensemble de quatre-vingts hectares seize ares cinquante centiares, porté au plan cadastral, section C, numéros 58, 59, 60, 61, 62, 68, 69, 70, 71, p. 844, p. 845, 846, 857, 586, 557, 558, 387, a été adjugée à M. Adalbert-François Marie Auriau, clerk de notaire, demeurant ville de Loudun, moyennant le prix principal de cent vingt-et-un mille francs, et, en outre, à la charge de payer, en sus dudit prix, dix centimes par franc pour couvrir tous les frais d'adjudication, de procédure, de mise en vente, remise proportionnelle, transcription, honoraires du notaire et le coût d'un extrait pour l'adjudicataire ; 2^o d'un jugement de l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, le cinq avril mil huit cent soixante-treize, enregistré et transcrit, rendu sur la procédure de surenchère formée par M^{me} la comtesse des Mazis, sus-nommée, sur l'adjudication du château et de la propriété de Milly, et duquel il résulte que cette dame est demeurée adjudicataire définitive de ladite propriété, moyennant la somme de cent quarante-six mille quatre cent dix francs, montant de la surenchère du dixième faite à sa requête sur le principal et les centimes additionnels de la première adjudication ;
 Avec déclaration à M. le procureur de la République que cette notification est faite pour qu'il ait à prendre sur la propriété de Milly telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugera convenable, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, et que, faite par lui de ce faire dans ledit délai, et icelui passé, cette propriété demeure affranchie de toutes charges de cette nature ;
 Avec déclaration, en outre, que les anciens propriétaires de ce domaine sont : 1^o M. Fortuné-Gustave de Fos, ancien banquier à Saumur ; 2^o M^{me} Geneviève Letheulle, veuve de M. Fortuné de Fos, banquier, demeurant à Saumur ; 3^o M. Fortuné de Fos, ci-dessus qualifié et domicilié ; 4^o M^{me} Geneviève-Madeleine-Victoire Toupepin, décédée épouse de M. Mathurin-Charles Letheulle ; 5^o M. Mathurin-Charles Letheulle, ci-dessus nommé ; 6^o M. Jacques Letheulle, fils des sus-nommés ; 7^o M^{me} Marie Agnès-Anne-Joséphine Gohin de Montreuil, épouse de M. Charles-Joseph-Anatole de Richard de Castelneau, propriétaire, demeurant commune de Château-Thebault ; 8^o M. Jean-Pierre Gohin, vicomte de Montreuil, chevalier de l'ordre royal

et militaire de Saint-Louis, demeurant à Angers ; 9^o M^{me} Anne-Moïse-Hélène Gohin de Montreuil, épouse de M. César-Concorde Dupuy de Parnay, propriétaire, demeurant à leur terre de Parnay ; 10^o M. Louis-Pierre-Joseph Bardou, baron de Segonzac, propriétaire, demeurant aux Essarts, commune de Luy ; 11^o M^{me} Denise-Anne-Hélène de Robiou, veuve de M. Joseph-Marie-Joachim-Anne-Jean-Xavier de Stapleton fils, demeurant au château de Lyrau, commune de Aradon ; 12^o M. Luc-Edmond de Stapleton père ; 13^o M^{me} Marie de Stapleton, veuve de M. Jean-Baptiste-Charles Dolanens, décédée à Versailles ; 14^o M. Jean Stapleton et Agnès Oshel, son épouse ; 15^o et pour une parcelle de l'ancien chemin de Milly à Gennes, la commune de Gennes ;
 Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris, sur cette propriété, des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de la requérante, elle ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.
 Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.
 Saumur, le onze juillet mil huit cent soixante-treize.
 (299) BEAUREPAIRE.

Etudes de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, GABEAU, notaire à Bauge, et ROGERON, notaire à Beaufort.

A VENDRE A L'AMIABLE, LES DEUX BELLES PROPRIÉTÉS
 Ci-après.

Situées commune de Saint-Georges-du-Bois, et, par extension, commune de Fontaine-Guérin, à six kilomètres de Beaufort.
 1^o Le DOMAINE DU CHATEAU, comprenant maison de maître, dite le Château de Saint-Georges, servitudes et vastes dépendances, d'une contenance totale de 49 h. 43 a. 50 c.
 2^o La PROPRIÉTÉ BOIS CLAIR, comprenant maison de maître en très-bon état, vastes servitudes, chapelle, réserves, la métairie de Bois-Clair et les trois closiers de la Haudrière, de la Jactotière et de la Cousinière ; le tout d'une contenance de 45 64 20
 Contenance totale. 95 07 50
 Vue magnifique sur le bassin de la Loire.
 Pour plus de renseignements, voir les affiches.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser :
 1^o A M. MOTAIS, expert à Angers, rue du Mail, n° 10 ;
 2^o A M. GRIFFATON, expert à Beaufort ;
 3^o A M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers ;
 4^o A M^e GABEAU, notaire à Bauge ;
 5^o A M^e ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallée. (284)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE A L'AMIABLE, BOIS
 Situés commune de Denezé,
 Divisés en plusieurs coupes, âgées de 8, 9, 10 et 11 ans, et contenant 121 hectares 69 ares 30 centiares.
 S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, au notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE UN PRÉ, à deux herbes, dit le Pré-Pron, près le moulin de Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-

Saint-Florent, joignant le Thouet, le fossé Chanvrié et M. Thier celin.
 Contenance : 45 ares, non compris 26 ares de partie basse inondée.
 Entrée en jouissance de suite.
 S'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (281)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
 Après faillite.
 Le lundi 14 juillet 1873, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans un magasin sis à Saumur, carrefour Dacier, n° 1, maison Lardé, à la vente publique aux enchères de différentes marchandises dépendant de la faillite du sieur Martineau, marchand ambulancier, à la requête de M. Guérin, syndic de ladite faillite.
 Il sera vendu :
 100 douzaines de résilles, pélerines, jupons, tartan, étoffe algérienne, drap, bas, quantité de coupons de laine, mousseline, plusieurs caisses et paniers contenant des coupons de différentes marchandises, bouteilles vides et autres objets.
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.
 Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger.
 A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chédevigne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnet ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeuneau, 37, rue Beaurepaire. (255)

Saumur, imprimerie de P. GODET.